

## Assurance Revenu Garanti 25h/24 pour journalistes indépendants membres de l'AJP

Une couverture étendue à un tarif avantageux ...  
... pour ne plus avoir de soucis financiers

### Une assurance nécessaire

Se retrouver en incapacité de travail par maladie ou accident, cela peut arriver à n'importe qui, n'importe quand. En cas d'incapacité de travail de longue durée, les effets financiers pour vous et votre ménage peuvent être désastreux. Plus encore si vous êtes indépendant. Si vous n'êtes pas assuré, l'indemnité de sécurité sociale s'élève à :

- 0€ le premier mois.
- 1.060,80€ à partir du deuxième mois, en tant que chef de ménage et 797,94€ pour personnes isolées (calculé sur la base des indemnités sociales journalières au 01/12/2007).

Pour vous libérer de tous les soucis financiers, en cas de maladie ou d'accident, une assurance Revenu Garanti constitue dès lors une nécessité absolue. Grâce à l'accord conclu entre l'AJP et Securex, les tarifs appliqués se situent entre 11 et 35% en dessous du prix normal du marché. Les personnes de plus de 55 ans peuvent également souscrire.

### Pour qui ?

- Les indépendants en activité principale travaillant pour leur propre compte ou sous forme de société.

### Que vous offre l'assurance Revenu Garanti 25h/24 ?

Une très large couverture, au niveau mondial, contre l'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident (professionnel ou privé). Pendant la période d'incapacité de travail temporaire ou permanente, une rente mensuelle vous sera versée.

- Cette rente est toujours déterminée en fonction du degré supérieur d'invalidité physiologique (diminution de l'intégrité physique) et d'invalidité économique (diminution de la capacité de travail).
- Le degré d'invalidité minimum pour bénéficier d'une indemnité est de 25 %.
- Un degré d'invalidité de 67 % ou plus est assimilé à une invalidité de 100 %.

### Couverture sur mesure

Vous déterminez vous-même l'étendue de votre couverture.

Vous choisissez :

- Une rente constante ou une rente revalorisée à 2% ou 3% (la rente annuelle assurée est relevée chaque année de 2% ou 3%, à prime constante).
- Un âge de terme de 65 ans.
- Une période de carence de :
  - 30 / 60 / 90 jours.

Le délai de carence est la période d'invalidité non indemnisée par l'assureur, à chaque fois qu'un dommage intervient. A l'âge de 60 ans, la période de carence, tant pour maladie qu'accident, s'élève automatiquement à 365 jours.

En complément, vous pouvez également opter pour :

- Une intervention dans les frais médicaux suite à un accident.
- Le paiement d'un capital décès suite à un accident.
- Le rachat de la période de carence après 60 ans. La période de carence reste alors la même que lors de la souscription du contrat.
- Une franchise anglaise: si la période d'invalidité dépasse la période de carence, la rente est payée à partir du premier jour d'incapacité de travail.



Âge de la souscription	25	30	35	40	45	50	60
Rente assurée	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Temps d'attente	30 jours	30 jours	30 jours	30 jours	30 jours	30 jours	30 jours
Revalorisation	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Tarif normal (prime annuelle)	777,26 €	888,84 €	1028,41 €	1202,39 €	1407,67 €	1615,15 €	Impossible
Tarif journalistes (prime annuelle)	582 €	582 €	582 €	796 €	796 €	1048 €	1048 €
* taxes 9,25% excl.							
<b>Avantage tarifaire</b>	<b>25%</b>	<b>35%</b>	<b>43%</b>	<b>34%</b>	<b>43%</b>	<b>35%</b>	-

## Avantages

- **Une prime intéressante et constante**

Votre prime demeure constante durant toute la durée du contrat, même si vous optez pour une rente revalorisée.

- **Formalités médicales limitées**

Pour une rente assurée inférieure à 20.000€, un questionnaire médical suffit.

- **Remboursement de la prime**

Pendant la période d'invalidité, et proportionnellement au taux d'invalidité, Securex vous rembourse la prime versée.

- **Avantageux au niveau fiscal et social**

Les primes payées sont fiscalement déductibles, ce qui diminue vos revenus professionnels imposables et vos cotisations sociales. En pratique, ceci signifie que les frais réels de la prime versée sont de 65 % inférieurs à la prime effective.

- **Bonus**

La pratique de la moto comme loisir sur la voie publique et celle du football en tant qu'amateur non rémunéré, sont automatiquement couvertes.

## Exemple

Carine, 35 ans, travaille comme journaliste freelance. Elle a conclu une assurance Revenu Garanti 25h/24 avec rente annuelle assurée de 30.000€. Carine a opté pour une période de carence de 30 jours en cas de maladie et d'accident. Elle ambitionne une augmentation de la rente annuelle assurée de 2 % et souhaite prolonger le bénéfice de l'assurance

jusqu'à l'âge de 65 ans. Elle opte également pour une franchise anglaise et elle décide dès maintenant qu'elle maintiendra, lorsqu'elle aura 60 ans, un délai de carence de 30 jours (sans ce choix, le délai de carence est automatiquement porté à 365 jours dès l'âge de 60 ans). Pour une rente annuelle revalorisée, de 30.000€, Carine paye 873€ par an. L'option « franchise anglaise » coûte 35€ (ou 4% de la prime de base). Le rachat de la période de carence coûte 36€ (4% de 873€ + 35€). Sur les primes totales à verser de 944€, il faut encore ajouter 9,25% de taxes. Au total, Carine payera environ 1.032€ par an, soit un peu moins de 86€ par mois, pour une couverture très complète. Si Carine souhaite encore s'assurer un capital décès (après accident) de 50.000€ cela lui coûtera alors seulement 50€ par an.

*La police « Revenu Garanti 25h/24 » est un produit de Securex, Risques Divers A.A.M. - rue de Genève 4, 1140 Bruxelles - Entreprise agréée par A.R. du 4.7.1979 (M.B. 14.7.1979) pour pratiquer les opérations d'assurances suivantes: la branche Accidents (1), Maladie (2) et Pertes pécuniaires diverses (16) sous le n° 805.*

Plus d'informations ? [www.ajp.be](http://www.ajp.be)